

Le pass sanitaire devient européen à partir du 1er juillet

Mise en page et analyse par web master du GEM 37

Source originale : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15022> et dossier presse <https://www.gouvernement.fr/le-1er-juillet-2021-le-pass-sanitaire-devient-europeen>

Vous êtes vacciné, guéri ou testé négatif au Covid-19 ? Avec l'harmonisation du « *pass sanitaire* » européen à compter du 1^{er} juillet 2021, vous pourrez voyager librement en Europe. Intitulé « *certificat Covid numérique UE* », il comprend toutes les preuves de vaccination, de test négatif ou de rétablissement. À partir du 1^{er} juillet 2021, le QR Code présent sur le « *pass sanitaire* » français pourra être lu partout en Europe, directement dans l'application TousAntiCovid.

Qu'est-ce que le certificat Covid numérique UE ?

Intitulé « *Certificat Covid numérique UE* », ce pass sanitaire contient une preuve de non contamination au Covid, parmi les 3 suivantes (une de ces 3 preuves suffit) :

- Le QR code de l'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :
 - 2 semaines après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson) ;
 - 2 semaines après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid (1 seule injection).
- Le QR code d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h pour l'accès aux grands événements et de 72h maximum pour le contrôle sanitaire aux frontières.
- Le QR code d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Les voyageurs européens pourront présenter le « *QR code* » du certificat à la police aux frontières ou aux compagnies aériennes sans se soucier de la langue dans laquelle le certificat est écrit. Un voyant vert ou rouge indiquera si le voyageur peut entrer sur le territoire ou non.

Il sera également possible de présenter une version papier de son certificat.

Ce certificat est reconnu dans tous les pays membres de l'Union européenne et six autres pays (Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Suisse), mais les règles d'entrée et de sortie restent propres à chaque pays. Vérifiez les règles fixées par le pays de destination sur [Les Conseils aux voyageurs](#)¹ du ministère des Affaires étrangères.

¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

A savoir : Le « *certificat Covid numérique UE* » est la norme européenne établie par la Commission européenne pour la délivrance, la vérification et l'acceptation des certificats de vaccination, de résultat de test négatif ou des documents attestant qu'une personne est rétablie d'une infection précédente au Covid-19. Il entrera en application au sein de tous les États membres à partir du 1^{er} juillet 2021, avec une période de transition de six semaines. Si un État membre n'est pas encore prêt à délivrer le nouveau certificat à ses citoyens, d'autres formats pourront encore être utilisés dans le cadre du contrôle sanitaire aux frontières et devront être acceptés dans les autres États membres jusqu'au 12 août 2021 (par exemple, un certificat de vaccination au format papier).

Attention : À compter du 10 juillet 2021, le résultat attestant le rétablissement du Covid-19 est limité à un test RT-PCR d'**au moins 11 jours** et datant de moins de 6 mois. **Un test antigénique positif n'est plus valable.**

Comment récupérer le QR code de votre certificat de vaccination au format européen ?

Depuis le 25 juin 2021, les certificats de vaccination et de test sont disponibles au format européen.

Pour récupérer votre certificat de vaccination européen, allez sur le [téléservice de l'Assurance maladie](#)² intitulé « *Certificat Covid numérique UE* », il contient un QR code et la partie, certificat de vaccination, comporte les informations liées à la vaccination effectuée : vaccin administré, nombre de doses, date et pays de la vaccination.

Ce téléservice s'adresse aux bénéficiaires d'un régime français d'Assurance maladie. Pour vous identifier avec FranceConnect, vous aurez besoin de vos codes d'accès à votre compte Ameli, votre compte MSA ou votre espace impôts.

Pour télécharger votre certificat de vaccination dans l'application « *TousAntiCovid* », allez dans la rubrique « *Mon carnet* », sélectionnez « *Ajouter un certificat* » et scannez le QR code figurant en bas à gauche de l'attestation (document imprimé ou affiché en pdf sur l'écran).

Si vous ne pouvez pas scanner le QR code, il vous suffit de prendre en photo votre attestation de vaccination avec votre smartphone. Ensuite, vous pourrez présenter cette photo si vous en avez besoin. Les QR codes seront lisibles de la même manière que s'ils étaient dans le carnet de TousAntiCovid.

Pour voyager en Europe, il est nécessaire de récupérer le certificat de vaccination au format européen.

² <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>

Comment récupérer le QR code de votre test Covid au format européen ?

Pour récupérer le certificat de test négatif ou positif effectué dans les trois derniers mois, il vous suffit de vous connecter sur la plate forme sidep.gouv.fr avec vos identifiants FranceConnect ou de cliquer sur le lien envoyé par mail ou par SMS.

Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel dans la base de données SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller le récupérer sur SI-DEP.

Ce certificat comprend des données d'identification (nom, date de naissance) et des informations relatives au dépistage (date et type de test, résultat négatif ou positif) et un QR code que vous pouvez scanner et importer dans l'application TousAntiCovid Carnet.

Le résultat d'un test RT-PCR positif valable comme preuve de rétablissement du Covid doit dater d'au moins 11 jours et de 6 mois maximum en France. Ce délai peut varier en fonction des pays de destinations. Vérifiez les règles fixées par le pays de destination sur [Les Conseils aux voyageurs](#) du ministère des Affaires étrangères.

A noter : si vous avez déjà téléchargé votre QR Code dans l'application TousAntiCovid Carnet, vous n'avez rien à faire : le QR Code sera mis à jour automatiquement au format européen à partir du 1^{er} juillet 2021.

Tutoriel pour télécharger le pass sanitaire :

(source : <https://www.ameli.fr/indre-et-loire/assure/actualites/covid-19-comment-telecharger-son-attestation-de-vaccination-utile-pour-les-grands-rassemblements>)

Depuis le 27 mai 2021, tous les bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français (1) peuvent obtenir leur attestation de vaccination certifiée, de façon autonome et sécurisée, depuis le téléservice développé par l'Assurance Maladie <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>.

Pour télécharger leur attestation de vaccination certifiée, les utilisateurs peuvent accéder à ce téléservice sur :

- ordinateur ;
- tablette ;
- smartphone.

La connexion se fait via [FranceConnect](#)³, un dispositif qui permet à l'utilisateur de s'authentifier par l'intermédiaire de ses identifiants habituels de connexion à certains services publics en ligne comme son compte ameli par exemple (2).

1. Depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette, se rendre à l'adresse <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>. Cliquer ensuite sur le bouton « S'identifier avec FranceConnect ».



Attestation de vaccination à la Covid-19

Ce service permet d'obtenir facilement une attestation de vaccination contre la Covid-19 après chaque injection reçue en France.

Il s'adresse aux bénéficiaires d'un régime français d'assurance maladie.

Pour vous identifier avec FranceConnect, vous aurez besoin de vos codes d'accès à votre compte ameli, votre compte msa, votre espace impôts...



Qu'est-ce que le service FranceConnect ?

C'est un [service sécurisé](#) d'accès à plus de 700 démarches en ligne.

Pas de compte ameli pour vous connecter ?

Créez votre [compte ameli](#) en 2 min.

À quoi sert l'attestation de vaccination ?

Vous trouverez toutes les informations utiles sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

³ Sur FranceConnect est une connexion aux différents service de l'état français sécurisé.

2. Choisir le compte personnel avec lequel on souhaite se connecter : compte ameli de l'Assurance Maladie, espace personnel de la Mutualité sociale agricole (MSA), espace particulier d'impots.gouv.fr ou tout autre service proposant une authentification [FranceConnect](#).

← Revenir sur Attestation Vaccin - Assurance Maladie 


Je choisis un compte pour me connecter sur :

Attestation Vaccin - Assurance Maladie

Se souvenir de mon choix

Par exemple, se connecter avec les identifiants du compte ameli.

Je me connecte avec mon compte ameli

 2 87 06

Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?

 ●●●●●●●● 

ME CONNECTER

3. Une fois identifié, il suffit de cliquer sur le bouton « Continuer sur Attestation Vaccin - Assurance Maladie » pour la télécharger sous format PDF.



Bienvenue

Caroline L.

Ce n'est pas vous ?

Continuer sur Attestation Vaccin - Assurance Maladie

À la demande du service auquel vous souhaitez accéder, certaines données vont être transmises.

Voir le détail des données



4. On peut ensuite enregistrer l'attestation sur le smartphone, l'ordinateur ou la tablette puis l'imprimer ou la prendre en photo si on l'a téléchargée sur un ordinateur et qu'on n'a pas d'imprimante afin de l'avoir dans son téléphone. Important : après chaque injection d'une dose de vaccin, une nouvelle version de l'attestation est disponible.

The screenshot shows the Assurance Maladie website interface. At the top, there are logos for Assurance Maladie and sa (café famille retraite services), along with the user name 'Caroline L.' and a 'DÉCONNEXION' button. The main content area is titled 'Attestation de vaccination à la Covid-19'. Below the title, it states 'Votre attestation est disponible en téléchargement au format PDF'. A button labeled 'Mon attestation de vaccination' with a download icon is provided. Below the button, it says 'Une nouvelle version de l'attestation sera disponible à chaque injection.' At the bottom of the page, there are links for 'Mentions légales', 'CGU', and 'Version 1.0.0'.

5. Pour les utilisateurs d'un smartphone, il est possible d'ajouter l'attestation de vaccination certifiée dans la rubrique « Mon carnet » de l'application mobile TousAntiCovid téléchargeable gratuitement sur [AppStore](#) ou [Google Play Store](#). Pour cela, il suffit de flasher le QR code de droite qui figure sur l'attestation (document imprimé ou affiché en pdf sur l'écran d'une tablette, d'un ordinateur ou d'un autre smartphone). Elle sera ensuite automatiquement conservée dans l'application.

Présentation de l'attestation chargée dans TousAntiCovid



Après chaque injection de vaccin, demander son attestation de vaccination certifiée

Depuis le 3 mai, les professionnels de santé qui vaccinent en centres de vaccination ou en ville remettent à chaque personne vaccinée cette [attestation de vaccination certifiée](#) au format papier, en plus de la synthèse de vaccination, qui, signée, constitue un certificat médical.

Important : les personnes vaccinées avant le 3 mai ou à qui l'attestation de vaccination certifiée n'a pas été remise lors de la vaccination, peuvent donc désormais se la procurer directement via ce téléservice de l'Assurance Maladie.

L'attestation de vaccination n'est pas à jour : que faire ?

La personne dont l'attestation de vaccination affiche « cycle de vaccination en cours » alors qu'elle a contracté la Covid-19 et a reçu une première dose, peut se rendre chez un professionnel de santé (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier) pouvant saisir dans le

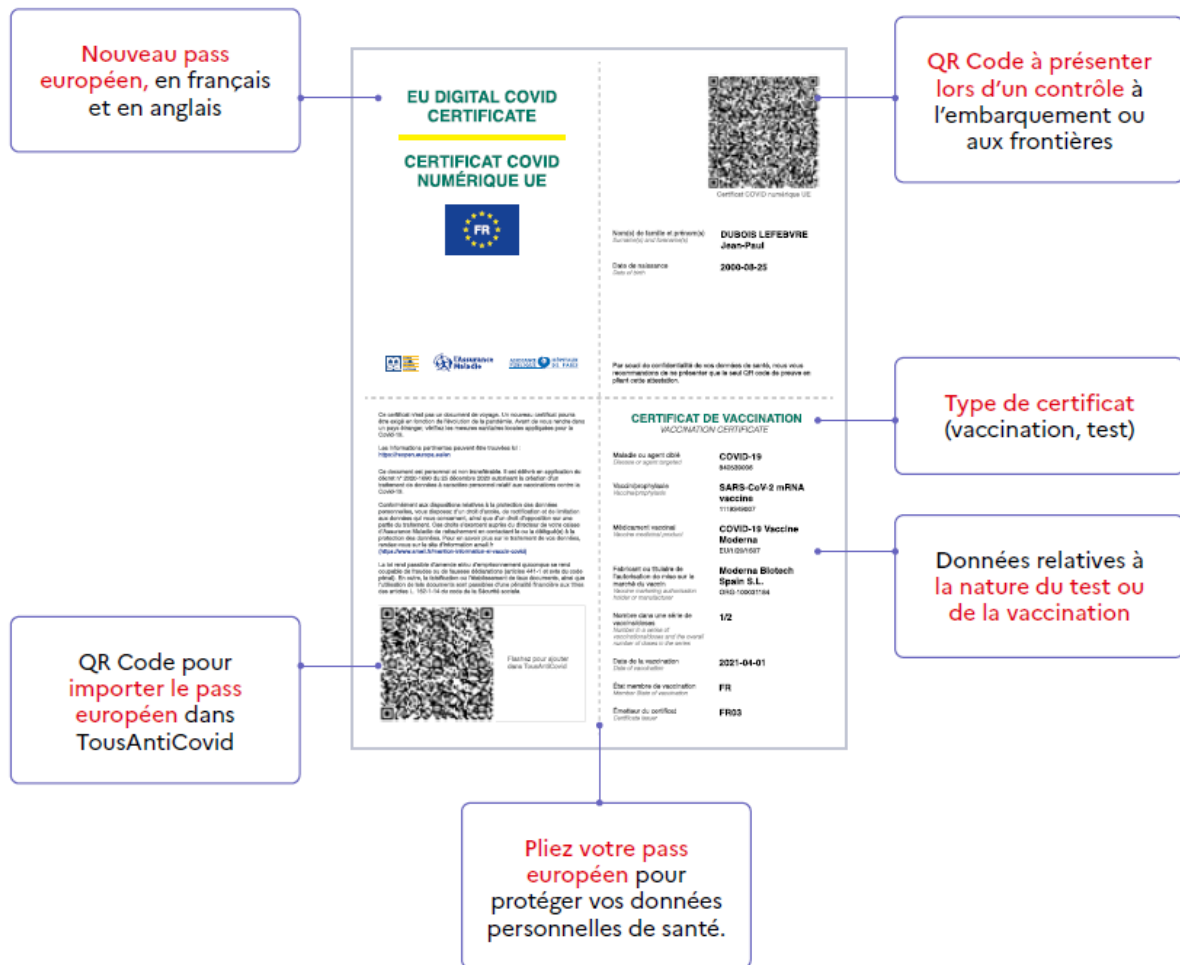
téléservice Vaccin Covid. Il doit se munir du résultat positif de son test RT-PCR (compris entre 3 et 6 mois). Le professionnel de santé pourra alors indiquer dans Vaccin Covid, si cela est pertinent, que le cycle de vaccination de la personne est terminé et éditer ensuite l'attestation mise à jour.

Comment faire si on ne maîtrise pas les outils numériques ?

Les personnes ne maîtrisant pas les outils numériques ou n'y ayant pas accès peuvent demander leur attestation au professionnel les ayant vaccinées ou, à défaut, la récupérer à l'occasion d'une consultation chez leur médecin traitant, infirmier ou sage-femme. Elles peuvent également se la procurer en pharmacie.

Pour se la procurer en ligne, elles peuvent aussi se faire aider en se rendant dans un des [1 300 espaces France services](#) près de chez elles.

Explication du pass sanitaire :



Vous êtes déjà en possession d'un certificat de vaccination ou d'un certificat de test négatif ou positif de moins de 3 mois ? Il vous suffira de vous connecter sur la plateforme attestation-vaccin.ameli.fr (pour les preuves de vaccination) ou sidep.gouv.fr (pour les preuves de test) avec vos identifiants FranceConnect pour récupérer l'attestation au format européen. Un test positif est valable comme preuve de rétablissement pendant 6 mois maximum en France, mais cela peut varier en fonction des pays de destination.

Si vous avez déjà téléchargé votre QR Code dans l'application TousAntiCovid Carnet, vous n'avez rien à faire : le QR Code sera mis à jour automatiquement au format européen à partir du 1er juillet.

Tous les vaccins contre la Covid-19 utilisés en France sont reconnus dans les États membres de l'Union européenne, soit au 29 juin :

- Pfizer-BioNTech
- Moderna
- AstraZeneca
- Johnson & Johnson/Janssen

COMMENT LE PASS FONCTIONNERA-T-IL EN EUROPE ?

Le certificat COVID numérique de l'UE est une preuve sanitaire sous forme d'un QR Code attestant qu'une personne a été vaccinée contre la Covid-19 ou est négative à la Covid-19 ou s'est rétablie de la Covid-19.

Ces informations figureront sur le QR Code présent sur le pass sanitaire et contiendront les données essentielles, ainsi qu'une signature numérique visant à garantir l'authenticité du certificat et à le protéger contre la falsification.

Il est **gratuit**, valable dans **tous les pays de l'Union européenne sans exception** (à la fin de la phase de transition, le 12 août), ainsi qu'au **Liechtenstein**, en **Suisse**, en **Islande**, en **Norvège**, à **Monaco** et à **Andorre**. Il sera disponible dans les langues nationales et en anglais.



1

Le certificat COVID numérique de l'UE contient **un QR Code avec une signature numérique** pour le protéger contre la falsification et qui identifie l'Etat émetteur du certificat.



2

Le QR Code est scanné, la signature vérifiée et les règles sanitaires appliquées.



3

Chaque organisme émetteur (par exemple un hôpital, un centre de test, une autorité sanitaire) dispose de **sa propre clé de signature numérique**. Tous ces éléments sont stockés dans une base de données sécurisée dans chaque pays.



4

La Commission européenne a construit une passerelle à travers laquelle **toutes les signatures de certificats peuvent être vérifiées dans toute l'UE**. Les données personnelles du titulaire du certificat ne transitent pas par la passerelle, car cela n'est pas nécessaire pour vérifier la signature numérique.



5

Des applications de lecture nationales permettent de lire le QR Code afin de faciliter l'embarquement et le débarquement des passagers.

En fonction de votre mode de transport le contrôle des certificats s'effectue différemment. Si vous utilisez un moyen de transport aérien, maritime ou ferroviaire, le contrôle sera effectué par les compagnies de transport au départ ou de manière aléatoire par la police, tandis que par la route, les contrôles s'effectueront par la police et de manière aléatoire.

Mon parcours voyageur

Je récupère mon certificat au format européen



1

J'ai déjà mon certificat de vaccination ou de test, je récupère ma preuve convertie au format européen :

- Soit en me rendant sur le téléservice <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> (pour une preuve de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet) ou auprès de mon professionnel de santé
- Soit en allant sur le portail SI-DEP <https://sidep.gouv.fr/> (pour une preuve de test)
- Soit ma preuve est automatiquement convertie dès le 1^{er} juillet si je l'ai déjà importée dans TousAntiCovid

2

Je n'ai pas mon certificat de vaccination ou de test, je le récupère au format européen :

- Soit à l'issue de ma vaccination, en version papier, directement auprès du professionnel de santé
- Soit à l'issue d'un test RT-PCR ou Antigénique, grâce au lien sécurisé reçu par SMS ou e-mail

Je pars en voyage cet été



1

Je vérifie la réglementation en vigueur depuis la France concernant le pays de destination ainsi que la réglementation dans ce pays sur diplomatie.gouv.fr



2

J'imprime mon certificat ou je l'importe dans mon application TousAntiCovid.



3

Si je voyage avec mes enfants, je m'assure avoir pris toutes les mesures nécessaires pour leur voyage en vérifiant la fiche de mon pays de destination sur diplomatie.gouv.fr



4

À l'embarquement, mon QR Code sera scanné par les autorités compétentes.

Je reviens en France métropolitaine



1

Pour entrer sur le territoire français, il faut présenter différents types de preuves en fonction du pays de provenance (test RT-PCR ou antigénique et/ou preuve d'un cycle vaccinal complet) :

Toutes les règles sanitaires pour entrer en France métropolitaine sont disponibles sur : www.interieur.gouv.fr/content/download/128462/1024902/file/deplacement-internationaux-depuis-et-vers-la-france.pdf



Le schéma vaccinal complet est ainsi défini :

Situation du patient	Déclenchement de la validité du pass sanitaire
Vaccin à 1 injection (Johnson & Johnson)	A partir d'un délai de 4 semaines après la l'injection.
Vaccins à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) sauf en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none">• Injection unique pour les personnes ayant déjà eu la Covid-19.	A partir d'un délai de 2 semaines après la 2 ^e injection. A partir d'un délai de 2 semaines après l'injection.



2

Je vérifie la couleur du pays de provenance sur diplomatie.gouv.fr



3

En fonction de la couleur du pays de provenance, **d'autres mesures sont en place** (quarantaine, motif impérieux, etc.).